Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir rouge blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge valgaudemard	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
21 07 16	gioberney	pigeonier	2			l'helico arrivera du refuge du tourond
21 07 16	gioberney	vallompierre	3			
21 07 16	villar loubiere	souffle	1		1	
21 07 16	la chapelle	olan	2		1	rotation personnel caf pour dépannage électricité
21 07 16	jas de la lauze	muande		1		cabane loup pne

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☑ accordée ☐ refusée

N° 389/ 2016

à Gap, le 12/07/ 2016

Le Directeur, PI

Thierry DURAND

PARC NATIONAL DES ECRINS

COPIE au secteur du Valgaudemar